

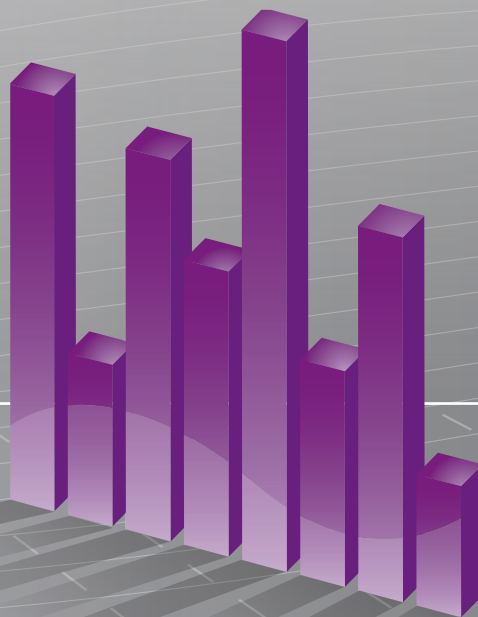


Parcours VAE

La validation
des acquis
de l'expérience

Synthèse des résultats
de l'étude réalisée
par le Fongecif Île-de-France

février 2012



Contexte

Instaurée par la loi du 17 janvier 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) est un dispositif mis en place pour répondre aux besoins des adultes n'ayant eu la possibilité d'obtenir un diplôme par la formation initiale ou n'ayant pas le temps de suivre un cursus de formation. Depuis qu'il finance ce dispositif (environ 3 000 VAE depuis 2003), le Fongecif Île-de-France organise des études auprès des salariés bénéficiaires. En 2006, une première enquête avait été réalisée par téléphone sur la VAE auprès de 101 bénéficiaires ; en 2011, elle a été renouvelée auprès de 995 personnes.

Objectifs

L'enquête « Parcours VAE 2011 » a pour objectif de mieux connaître le parcours des salariés qui ont obtenu le financement de leur VAE par le Fongecif Île-de-France. Elle apporte des informations sur les différents moments qui rythment le parcours des candidats : le choix du dispositif, les motivations et stratégies qui sous-tendent la démarche, l'investissement et les résultats des candidats.

Méthodologie

L'enquête a été réalisée du 14 mars au 1^{er} avril 2011. Elle a été mise en œuvre par la société Stat'Partners, en collaboration avec le Service études, évaluation et documentation du Fongecif Île-de-France. Le questionnaire, structuré en cinq parties (démarche préalable, montage du dossier VAE, accompagnement, situation lors de l'enquête et changement de situation depuis la VAE), a été administré par téléphone.

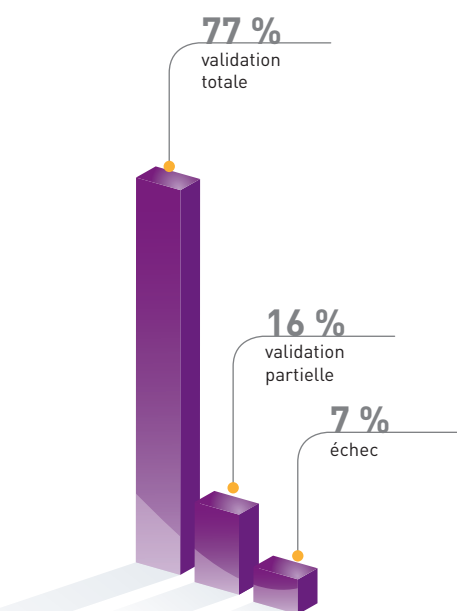
Sur 995 individus contactés, 782 ont accepté de répondre à l'enquête, soit un taux de réponse de 79 %. Les participants sélectionnés pour cette enquête sont tous censés avoir terminé leur VAE au plus tard fin décembre 2010. Un décalage a pu être constaté entre la situation administrative de la personne et le délai de déroulement réel de la VAE.

La VAE, un taux de réussite très satisfaisant

77 % des candidats à la VAE obtiennent une validation totale de la certification visée.

La VAE est un outil de certification mobilisé en plus forte proportion par des salariés de faible qualification, employés en CDI. Ce dispositif intéresse des individus installés dans la vie active et professionnellement expérimentés, éprouvant le besoin de faire reconnaître leur expérience par un diplôme, un titre ou une certification.

Un taux de réussite très encourageant



Plus des trois quarts des candidats à la VAE obtiennent une validation totale de la certification visée.

La VAE est pour la plupart des candidats une première étape : **62 %** des salariés ayant obtenu leur validation envisagent de poursuivre une formation pour obtenir un autre diplôme ou une nouvelle certification.

Pour les salariés n'ayant obtenu qu'une validation partielle, il est conseillé à 40 % d'entre eux de suivre une formation complémentaire, à 21 % de constituer un dossier complémentaire et à 10 % d'acquérir plus d'expérience. **Plus de la moitié de ces salariés ont besoin d'un accompagnement** (14 % l'ont été effectivement, 48 % en auraient eu besoin).

Des objectifs atteints et une utilité reconnue de la VAE

94 % des bénéficiaires d'un financement de leur VAE se déclarent satisfaits d'avoir entrepris cette démarche et **69 %** pensent qu'elle leur a été utile dans leur parcours professionnel.

Même les personnes qui ne sont pas allées au bout de la démarche (abandon, échec) retirent, dans au moins un tiers des cas, une utilité de la VAE.

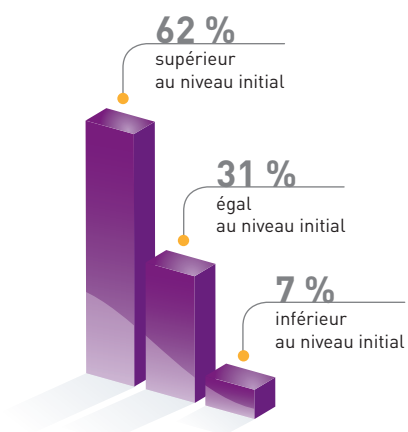
La VAE permet l'obtention d'une certification (diplôme, titre, CQP) sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole. Elle est ouverte à tous : salariés en CDI ou en CDD, non salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles, intérimaires. Le candidat doit justifier d'un minimum de trois ans d'expérience en rapport avec la certification visée.

La VAE, un dispositif de certification

Le profil des salariés interrogés

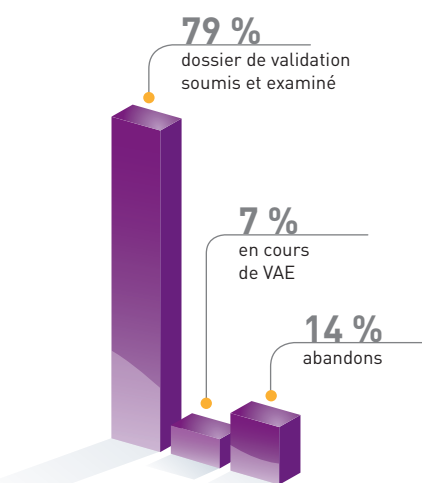
- **69 %** de femmes (elles représentent 51,5 % de la population active en 2009⁽¹⁾)
- **62 %** d'employés
- **36 %** des demandeurs d'une VAE ont un niveau 5 ou 6 ^{(2) (3)}
- **18 ans** en moyenne d'ancienneté dans la vie active, dont 9 ans chez l'employeur
- **1/3** des candidats entament une VAE suite à un bilan de compétences

Les niveaux de certification visés



62 % des bénéficiaires visent un diplôme de niveau supérieur au niveau initial.

La situation des salariés au moment de l'enquête



Près de **8 candidats sur 10** ont vu leur dossier examiné.

(1) Données Insee, Enquête Emploi 2009

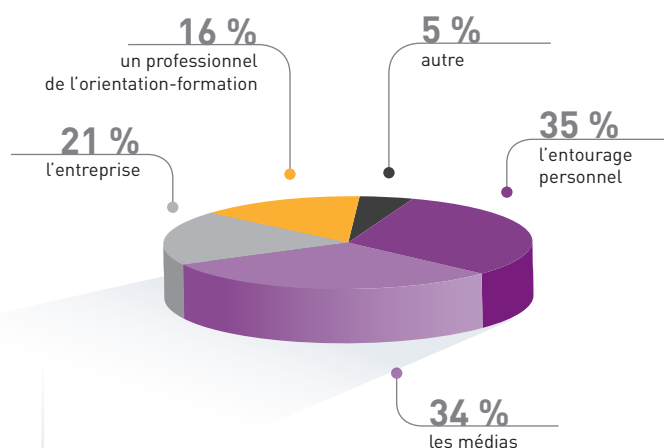
(2) Contre 32 % chez les demandeurs d'un CIF et 15 % chez les demandeurs d'un bilan de compétences

(3) Niveau 5 = CAP ou BEP ; niveau 6 = pas de diplôme

Les sources d'information

69 % des candidats s'informent sur la VAE auprès de sources non professionnelles.

Les sources d'information sur la VAE



Les médias et **l'entourage personnel** sont les principaux pourvoyeurs d'information sur la VAE, une tendance constante entre les études menées en 2006 et en 2011. 2 personnes sur 10 ont connu la VAE par leur entreprise, un peu moins par les acteurs de l'orientation et de la formation.

Parmi eux, le centre de bilan de compétences est cité dans 24 % des cas, Pôle emploi et le Fongecif Île-de-France dans 12 % des cas, une antenne d'information conseil dans 11 % des cas.

Depuis septembre 2010, le Fongecif Île-de-France anime un réseau de huit permanences, réparties dans la région francilienne. Des conseillers aident les salariés à élaborer leur projet professionnel et définir un plan d'actions faisant appel éventuellement à la VAE.

Par ailleurs, les antennes d'information conseil VAE régionales fournissent aux salariés des informations générales et des conseils personnalisés.

Les motivations

La VAE est principalement (mais pas uniquement) motivée par un besoin de reconnaissance personnelle.

Des motivations personnelles

Au moment où vous avez entamé la démarche pour obtenir un diplôme, un titre ou une certification grâce à une VAE, quelles étaient vos motivations principales ?	Part des personnes ayant cité la motivation proposée (%)
Obtenir une reconnaissance personnelle	85
Prouver que vous pouviez obtenir un diplôme	74
Poursuivre par une formation d'un niveau supérieur	57
Évoluer dans votre entreprise	56
Changer d'entreprise	45
Obtenir une augmentation de votre salaire	36
Trouver un emploi stable dans les meilleures conditions	32
Changer de secteur d'activité	24
Conserver votre emploi	17
Vous mettre à votre compte	16
Autre	21

La VAE répond avant tout à des objectifs individuels : obtenir **une reconnaissance personnelle** (85 %), prouver **sa capacité à obtenir un diplôme** (74 %). Ces motivations tiennent à des enjeux symboliques et surpassent nettement les objectifs plus pragmatiques tels que l'augmentation de salaire (36 %) ou le maintien dans l'emploi (17 %). Les motivations personnelles sont souvent liées aux motivations professionnelles.

57 % des candidats souhaitent poursuivre par une formation de niveau supérieur. La VAE peut donc être un moyen de faire le point sur son expérience et de s'inscrire dans un parcours de formation.

La démarche de VAE est impulsée par des motivations personnelles, souvent associées à un souhait d'évolution professionnelle.

Une démarche exigeante, qui mérite un accompagnement

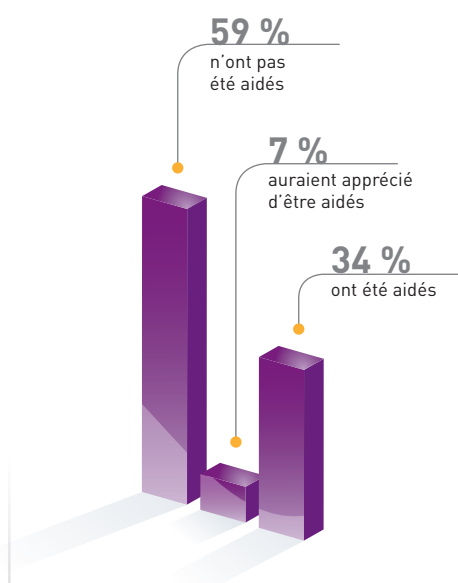
La VAE se déroule en plusieurs phases : après avoir identifié la certification visée (étape de recevabilité matérialisée par la constitution d'un premier dossier), le candidat doit faire correspondre ses activités antérieures avec celles définies dans le référentiel de certification et préparer un dossier en vue de l'examen par le jury (dossier de preuves).



La VAE se clôt par l'examen du dossier par un jury, composé de représentants de professionnels du domaine concerné par la VAE. Dans la plupart des cas, le jury se réunit pour un entretien avec le candidat ou une mise en situation complémentaire pour certaines certifications.

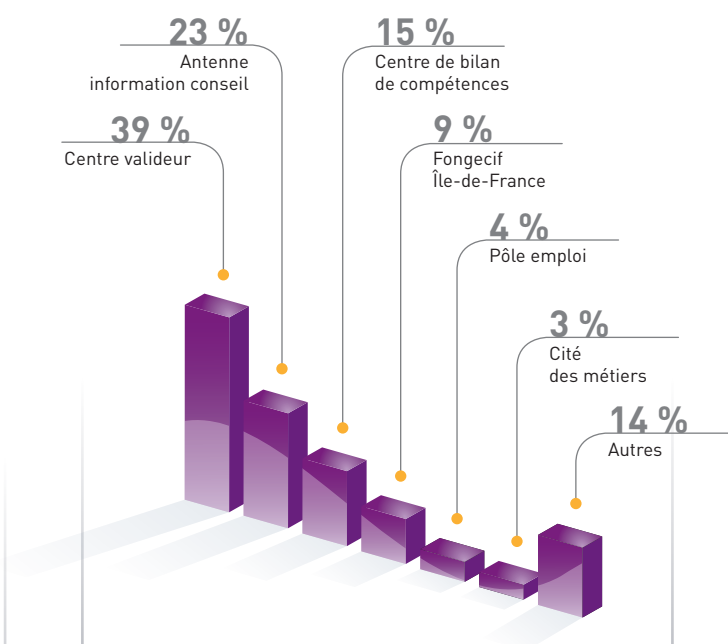
En cas de validation partielle, le candidat dispose de cinq ans pour redéposer un dossier et valider la partie manquante.

La certification visée : un choix délicat



La plupart des candidats à la VAE ne sont pas aidés dans le choix de leur certification. Cependant **41 %** ont besoin d'être soutenus à cette étape de la démarche.

Les salariés accompagnés sont, en proportion, plus nombreux à avoir entrepris un bilan de compétences (40 %) et sont donc probablement plus sensibilisés à l'accompagnement.

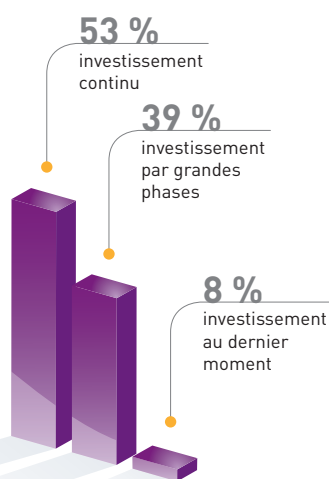


Le centre valideur et l'antenne information conseil sont les deux principaux accompagnateurs dans le choix de la certification : une tendance qui se confirme entre les enquêtes 2006 et 2011.

Une démarche exigeante, qui mérite un accompagnement

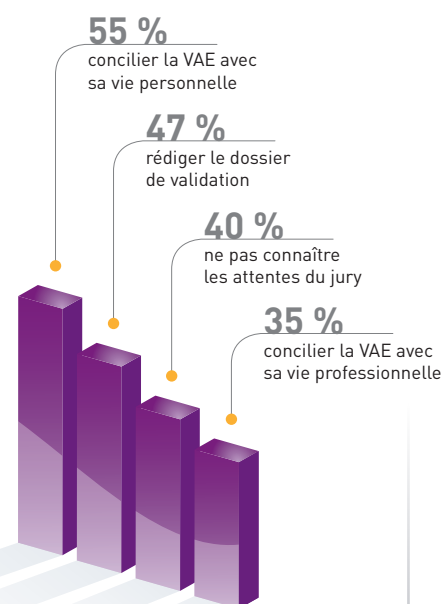
La démarche de VAE exige des exercices de justification de son expérience et de rédaction, impliquant ainsi un travail personnel important pour la constitution du dossier de preuves. L'accompagnement des salariés peut être effectué tout au long de la démarche. Dans 98 % des cas, le Fongecif Île-de-France finance aussi cet accompagnement. 84 % des personnes interrogées se disent satisfaites de l'aide reçue.

Un investissement personnel sur le long terme



En moyenne, la réalisation d'une VAE dure **un an**. Cette durée varie selon le degré et la régularité du travail personnel. Chez les candidats parvenus au bout de la démarche de VAE, 61 % jugent la durée de la VAE adaptée, 26 % l'ont trouvée plutôt longue et 13 % plutôt rapide.

Les difficultés rencontrées



Les difficultés principales rencontrées par les candidats tiennent aux efforts importants pour **concilier vie personnelle et démarche de VAE**.

Ces raisons sont d'ailleurs les premières citées par les candidats qui abandonnent.